

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-17

Objet : Metz Plage – acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Metz Plage, pour sa quatrième édition, prendra à nouveau ses quartiers au plan d'eau du 22 juillet au 21 août 2011.

Evénement incontournable de l'été, Metz Plage connaît un véritable succès populaire avec plus de 107 000 visiteurs en 2010.

Le nouveau concept de Metz Plage proposant dès 2010 un espace beaucoup plus vaste et ouvert sur la ville sera renouvelé pour la prochaine édition avec 20 000 m² investis sur le plan d'eau tous les jours de 11h à 20h pendant quatre semaines et 5 week-ends.

L'accès au site ainsi qu'aux très nombreuses animations programmées tout au long de ce mois seront gratuits. En effet, l'objectif de Metz Plage est toujours identique : offrir à tous les messins et notamment à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances un espace de loisir agréable et convivial proposant un programme d'activités culturelles et sportives varié et complet qu'elles soient culturelles (bibliothèque à ciel ouvert, ludothèque, ...) ou sportives (trampoline, sandball, kayak, ...). Des manifestations ponctuelles proposées par des associations messines viendront animer certaines soirées.

L'ambiance « pays chaud » qui sera le thème de cette édition 2011, sera illustrée par un village du désert installé sur le site. Il accueillera une tente berbère et proposera différents ateliers pour les petits et pour les grands, une restauration légère ainsi que des promenades à dos de chameau.

L'ensemble des services municipaux a cette année encore été mobilisé pour mener à bien cette opération et une synergie entre tous les dispositifs d'animation sera également mise en place. Ainsi, l'événement de cette édition 2011 sera, pour la clôture de Metz Plage, le dimanche 21 août, le sacre de la Reine de la Mirabelle sur le site.

Un budget de 300 000€ a été réservé pour cette opération. La démarche de recherche de partenaires privés a été poursuivie en 2011 afin de maintenir la même envergure à cette opération.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons dont le montant total s'élève à 40 500 euros ainsi que et prestations en nature valorisées à hauteur de 197 011 euros soit un total de 237 511 euros.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes liées à la nature même de l'opération (fréquentation liée aux aléas de la météo, pratique de tarifs très accessibles, horaires ...), il est proposé de fixer, comme l'année précédente, le tarif de la concession à 1000€ pour la durée de l'événement pour la buvette ainsi que pour le village du désert.

L'exploitant du parking souterrain REPUBLIQUE propose à nouveau de pratiquer un tarif spécifique pour les usagers qui fréquenteront METZ PLAGE qui sera fixé à 2 € quelle que soit la durée du stationnement. Cette démarche donnera en l'occurrence la possibilité de venir à METZ PLAGE et de profiter également des attraits de la ville.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

d'accepter les dons et participations proposés ci-après :

- UEM	10 000 €
- SNC Les Arènes	7500 €
- TCRM	5000 €
- HAGANIS	5000 €
- La POSTE	4000 €
- URBIS PARK	3000 €
- FNAC	3000 €
- ONET	2000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz	1000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2011 qui se déroulera du 22 juillet au 21 août.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation de la buvette avec terrasse à 1000€ pour la durée de METZ PLAGE.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation du village du désert avec restauration, ateliers et promenades à dos d'animal à 1000€ pour la durée de METZ PLAGE.

DECIDE d'inscrire ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives
Commissions : Sports et Finances
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0